BULLETIN AGRPN

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA POLICE NATIONALE

RÉFORME DES RETRAITES

QUEL NIVEAU DE VIE POUR LES RETRAITÉS ?





FÉVRIER 2023

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA POLICE NATIONALE

ENSEMBLE, TROUVONS L'HABITAT QUI RÉVÈLE VOTRE PERSONNALITÉ



Chez BNP Paribas Immobilier, le plaisir que vous aurez à habiter nos biens est notre priorité. Depuis la sélection des meilleurs emplacements jusqu'à la qualité des matériaux, nous mettons tout notre savoir-faire pour satisfaire vos exigences.
Contactez-nous au 0 800 240 800 (appel & service gratuits)
ou sur logement.bnpparibas.fr

BNP PARIBAS IMMOBILIER

L'immobilier d'un monde qui change

Le présent document a pour but de procéder à une information générale. Les informations contenues dans ce document ont un caractère strictement informatif, elles n'emportent aucun avis ni accord contractuel de la part de BNP Paribas Immobilier Promotion. En outre, ces informations doivent être prises en considération au moment de la date de publication du document et non au moment de la consultation. BNP Paribas Immobilier Promotion - SAS au capital de 8 354 720 euros - RCS Nanterre n 443 052 735, identifiant CE TVA : FR 35 443 052 735 - Siège social : 50 Cours de l'Ile Seguin 92650 Boulogne-Billancourt Cedex. Titulaire de la carte professionnelle n°9203 2010 000 014 058 délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris Ile-de-France. Sans obtention de fonds. Document et illustration non contractuels - Illustration : Arka Studio. 10/22.

BULLETIN
DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA POLICE NATIONALE
AGRPN

Parution Février 2023
Directeur de la publication :
J. BABOURAM
Bulletin d'information de l'Association Générale des retraités de la Police Nationale.

Association déclarée
à la Préfecture de Police
conformément à la loi
du 1er juillet 1901
sous le n°1820 - JO du 19.06.96
N°ordre 90/2409
N°dossier 095825P
N°ISSN : 2257-3534
2bis, rue Dupont de l'Eure
75020 PARIS
Tél. 01 43 67 23 27
Email : *secretariat@agrpn.fr*
Dépôt légal à parution

MEDIAPRINT

Création - Imprimeur :
ZAC St Martin - 23, rue B.Franklin
84120 PERTUIS
Tél. 04 90 68 65 56
Fax 04 86 85 51 24

SOMMAIRE

Edito du président, Jean BABOURAM 5
Obsèques : L'augmentation du coût des obsèques 7
Quel niveau de vie pour les retraités ? 10
Les retraites de base revalorisées de 0,8% au 1er janvier 2023 12
Retraite de Réversion 13
Le tiers de la production agricole gâchée ! 15
Nutrition et bien-être : être en forme et le rester 18
Les edulcorants mauvais pour les artères 21
Auxiliaire de vie : définition, mission et compétence requises pour exercer le métier 23
Cotisation 2023 27
Assemblée Générale 2023 29
Nécrologie 31

CONTACT AGRPN PAR COURRIEL :
secretariat@agrpn.fr

COURRIER POSTAL :
2 bis rue Dupont de l'Eure
75020 - PARIS



AGRPN

TOUJOURS IMPORTANT ET PRÉSENT

RETROUVEZ-NOUS DÉSORMAIS AUSSI **SUR INTERNET** GRÂCE À NOTRE **NOUVEAU SITE**

TOUJOURS PLUS

- D'INFOS
- D'ACTUALITÉS



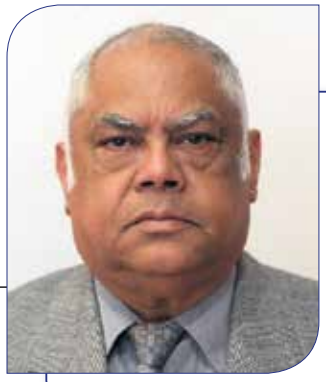






www.agrpn.fr

Edito



Le Président,
Jean BABOURAM

A l'aube de cette nouvelle année, je tiens à vous souhaiter, au nom du Bureau et du Conseil d'Administration, une Bonne et Heureuse année 2023. En ce qui concerne les retraités, le souhait le plus important est une bonne santé, sans occulter le bonheur et la joie.

La période mouvementée que nous subissons depuis plus de deux ans avec cette épidémie planétaire à changer notre quotidien et nous fait toucher du doigt que rien n'est acquis dans la vie, à tout moment tout peut basculer et changer nos espérances dans le schéma que nous nous étions fixés tout au long de notre existence.

Nous sommes de passage sur terre et certains n'ont toujours pas compris que le plus important, c'est de finir ses jours en bonne santé et de vivre décemment.

Tous les dirigeants de ce pays n'ont qu'un objectif, celui de laisser une empreinte de leur passage concernant leur prospérité et leur gloire sans se soucier des vrais besoins du peuple.

Les débats sur la situation économique du pays que nous entendons à longueur de journée ne soucient pas des difficultés rencontrées par une grande majorité de nos compatriotes. Le pouvoir de la finance ne s'intéresse qu'à sa rentabilité, les sommes astronomiques des revenus financiers engrangés par les grands groupes font la une des médias, mais ceux-ci s'intéressent beaucoup moins à la dégradation des conditions de vie de la majorité des Français.

La énième réforme des retraites occupe l'actualité en ce moment, celle-ci est une nouvelle fois axée sur la finance et non sur les conditions de vie des salariés. Au fil des années, nous avons observé le durcissement des conditions d'accès des droits à la retraite, tout est fait pour en diminuer le montant avec des artifices tels que l'augmentation des trimestres, la décote et en reculant l'âge de départ.

Il est fait mention de l'espérance de vie qui recule mais à aucun moment on se pose la question : dans quel état de santé. Avec toutes les maladies qui se développent à l'heure actuelle, les salariés seront- ils en mesure de travailler plus longtemps. Il est vrai que ceux qui prennent les décisions n'ont pas la même pénibilité, leur stylo ne pourra qu'user que leurs doigts, à contrario de ceux qui effectuent leur travail dans des conditions de pénibilité, ne leur permettant pas de terminer sereinement.

Ces dernières années, le gouvernement est revenu sur certaines pénibilités, sans en étudier toutes les formes, je prends pour exemple celles des forces de secours et de sécurité. La pénibilité ne devrait pas seulement se calculer en efforts physiques, mais aussi en exercices tels que la dangerosité (salariés du nucléaire, hauts fourneaux, sécurité publique etc...).

Nos collègues sont visés tous les jours avec des tirs de divers objets (mortiers, pavés et autres). Quand on parle de tir, il y a un tireur et une cible, nos collègues deviennent des cibles vivantes, dès qu'ils enfilent leurs tenues.

Nous avons déjà subi la réforme de 2003 avec laquelle, nous sommes passés progressivement de 2% par année de service à 1,75%. Je vous laisse faire le calcul afin de vous faire une idée, l'âge de départ à taux plein a déjà été reculé.

Je rappelle à toute fins utiles à nos dirigeants que le dernier rempart entre les institutions et le peuple sont les forces de sécurité dont font parties les policiers. Dans la période mouvementée que nous vivons, il est important de le rappeler.

Le GHT Plaine de France RECRUTE !

Dans le cadre de la mise en œuvre de leur nouveaux projets médicaux, les hôpitaux de Saint-Denis et Gonesse cherchent à renforcer leurs équipes


Hôpital Delafontaine


Hôpital Casanova


Hôpital de Gonesse










Centre Hospitalier de Saint-Denis
01 42 35 61 40

Hôpital Delafontaine
2, rue du Dr Delafontaine
93 200 Saint-Denis

Hôpital Casanova
11, rue Danielle Casanova
93 200 Saint-Denis

ch-stdenis.fr
Centre Hospitalier de Saint-Denis
GHT Plaine de France
Centre Hospitalier de Saint-Denis

Candidature spontanée sur nos sites Internet

Centre Hospitalier de Gonesse
01 34 53 21 21

Hôpital de Gonesse
2, boulevard du 19 mars 1962
95 500 Gonesse

hopital-de-gonesse.fr
Hôpital de Gonesse
GHT Plaine de France
Centre hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Saint-Denis

Groupement Hospitalier de Territoire
Saint-Denis Gonesse
Plaine de France

Centre Hospitalier de Gonesse



L'AUGMENTATION DU COÛT DES OBSÈQUES

En France, la hausse du coût des funérailles serait trois fois supérieure à l'inflation. En cause, le manque de transparence des Pompes Funèbres ou des assureurs, mais aussi des évolutions sociétales. Plus de 600 000 personnes décèdent chaque année en France, alimentant – contre leur gré – un marché à 2,5 milliards d'euros, où les pratiques opaques, favorisées par le désarroi des familles, sont légion.

A quelques jours de la Toussaint, l'UFC-Que Choisir s'est penché sur l'une de ces pratiques dépourvues de transparence, l'organisme de défense des consommateurs relève que les banques prélèvent en moyenne 233 euros de frais de succession à la clôture des comptes d'un défunt, en contrepartie du traitement des opérations administratives et du virement du capital aux héritiers. Des frais **« totalement déconnectés des coûts réellement supportés par les banques ».** Ainsi, si l'héritier du défunt n'est pas client de sa banque, les virements de la succession sont facturés à prix d'or : 145 euros en moyenne, une pratique le plus souvent gratuite pour les vivants. Ces frais annexes s'ajoutent au coût très élevé des obsèques. Dans sa dernière étude, publiée fin 2019, l'UFC-Que Choisir dénonçait déjà la croissance de leur montant moyen. Selon l'organisme, celui-ci s'élevait à 3 815 euros, un montant qui a crû de 14 % en cinq ans, soit trois fois et demie de plus que l'inflation.

Dans un rapport publié en 2019, la Cour des Comptes établissait une évaluation proche, en estimant le prix moyen d'une crémation à 3 600 euros et celui d'une inhumation à 3 350 euros, sans compter les frais de préservation et de transport du corps.



> Dans un rapport publié en 2019, la Cour des Comptes établissait une évaluation proche, en estimant le prix moyen d'une crémation à 3 600 € et celui d'une inhumation à 3 350€, sans compter les frais de préservation et de transport du corps.

Le secteur funéraire, jadis un monopole communal, a pourtant été libéralisé à partir de 1993 pour protéger les familles contre les abus et offrir une meilleure transparence sur les prestations pratiquées.

Seulement voilà, **« l'évolution tarifaire a été globalement défavorable aux familles »,** écrit la Cour des comptes en notant que sur les vingt dernières années, l'indice des prix des prestations funéraires a augmenté « deux fois plus vite que l'inflation ».

Au lieu de la diversification attendue, le marché funéraire s'est concentré autour de grands groupes. Ainsi, selon la Cour des comptes une douzaine de franchises rassemblent aujourd'hui 3 600 entreprises du secteur. La plus importante d'entre elles étant l'OGF, qui gère 20 % des 600 000 obsèques annuelles.

Au-delà de ce phénomène de concentration, la Cour des comptes pointe un manque de transparence dans la fixation du prix des prestations par les entreprises de pompes funèbres. Un constat partagé par Michel KAWNIK, président de l'Association Française d'Information Funéraire (AFIF) qui lutte contre les abus. **« Les familles sont prises en otage. Elles se retrouvent dans l'urgence et n'ont pas une vraie liberté de choix face aux entreprises de pompes funèbres, si bien que le prix des obsèques peut varier du simple, au double, au triple voire plus »** Celui-ci pointe l'opacité des devis, obligatoires en la matière, qui doivent en principe impérativement distinguer les prestations obligatoires et les facultatives, pour guider le choix des proches endeuillés.

La DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) relève très régulièrement des manquements en la matière.

En 2019, près des deux tiers des 600 établissements funéraires contrôlés étaient coupables de fraudes, la plus commune étant de présenter des prestations comme obligatoires quand elles ne le sont pas.

En l'état de la législation, seul un cercueil avec quatre poignées, une plaque d'identité ainsi qu'une opération d'inhumation ou de crémation sont obligatoires. Malgré cela, **« certaines entreprises incluent d'office et sans explication des soins de préservation des corps, à base d'injection de formol, qui ne sont nullement nécessaires »,** explique Michel KAWNIK.

Des abus que tempère Gautier Caton, porte-parole de la CPFM (Confédération des professionnels du funéraire et de la marbrerie) et directeur général d'une société de pompes funèbres dans la région Centre, « Si le prix des obsèques

a augmenté de manière considérable, c'est principalement parce que les services demandés par les familles ont drastiquement changé ces vingt-cinq dernières années », explique-t-il.

« Auparavant, le corps des défunts restait là où ils étaient morts, notamment dans les E.H.P.A.D et les hôpitaux. Désormais, la plupart des familles préfèrent pouvoir se réunir dans une chambre funéraire et veiller sur le corps pendant plusieurs jours. Il y a aujourd'hui des frais de transport et de conservation du corps qui n'existaient pas auparavant », poursuit le porte-parole de la CPFM.

Selon Gautier CATON, les évolutions sociétales dans le rapport à la mort auraient entraîné une tendance à la hausse des prix.

« Aujourd'hui 40 % des cérémonies sont civiles et cela augmente chaque année. Notre métier s'est complètement réorienté, nous sommes devenus des célébrants alors qu'à l'origine nous nous occupions essentiellement de logistique. La valeur ajoutée des entreprises ne s'opère plus sur la vente de cercueil mais sur l'organisation de cérémonies », précise-t-il, en ajoutant s'occuper désormais de la programmation musicale.

Le porte-parole de la CPFM explique néanmoins observer une tendance à la baisse des dépenses d'obsèques, liées à la volonté de plus en plus de familles d'organiser des funérailles plus respectueuses de l'environnement et plus sobres.

Autre coût de taille, celui des concessions, très variables selon la localisation. Les prix se sont envolés dans certaines grandes villes comme Nice ou Paris, sous l'effet d'une pression foncière. Les places sont rares, il faut désormais débourser 2 844 euros pour une concession sur 30 ans dans Paris intra-muros.

La faute, en partie, à une politique de la mairie de la capitale qui a consisté jusqu'en 2007 à accorder principalement des concessions perpétuelles. Une pratique épinglée par la Chambre Régionale des Comptes. Conséquences : les places manquent et le coût des concessions abandonnées est très lourd pour la municipalité, qui pour équilibrer ses comptes, augmente le tarif des concessions.



Une dernière source de coût, est particulièrement scrutée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), organisme de la Banque de France chargé de veiller sur l'activité des assureurs concernant les contrats d'obsèques prévoyance. De plus en plus de Français y ont recours, il s'en souscrit 500 000 chaque année et 5 millions sont en cours.

Ces contrats permettent à leur souscripteur de financer à l'avance ses obsèques, soit les préfinançant, soit en alimentant un capital qui sera versé à l'un de ses proches ayant l'obligation de financer les funérailles. Concrètement, le souscripteur s'engage à verser une cotisation viagère contre un capital fixé à l'avance.

Ce qui revient à faire un pari sur sa propre mort, puisque plus longtemps on vit, plus longtemps on paie, sans que le capital financé n'augmente puisqu'il a été fixé définitivement à l'avance. Une subtilité qui n'est pas toujours connue par les contractants.

En début d'année, l'ACPR a tapé sur les doigts des assureurs et des entreprises de pompes funèbres, après avoir constaté la persistance **« d'insuffisance récurrente »** dans leur devoir de conseil.

I Bulletin de l'**AGRPN** I 9



QUEL NIVEAU DE VIE POUR LES RETRAITÉS ?

Lorsque l'on fait référence au niveau de vie des retraités, il faut ajouter à la pension qu'ils perçoivent : les revenus du patrimoine, les allocations familiales type APL et déduire les impôts qu'ils payent.

Le montant moyen des revenus des retraités s'élève à 1 500 e pour une personne seule et 2 300 e pour un couple. Les revenus du patrimoine sont de 400e mensuel en moyenne et certains ont un revenu d'activité en moyenne 300e mensuel. 80% des retraités sont propriétaires de leur logement et leur capacité d'épargne est 2,5 fois plus élevée que celle des actifs car ils ne remboursent plus de crédits pour rembourser leur logement.

Le niveau de vie des retraités est équivalent à celui des actifs et en moyenne 1,5% plus élevé que celui de l'ensemble de la population. Dans les sondages, l'opinion sur leur niveau de vie est positive, les retraités se déclarent plus à l'aise que les actifs, seuls 12% reconnaissent avoir des difficultés financières.

La pauvreté des personnes âgés (65 ans et +) a fortement diminué suite à l'augmentation du minimum vieillesse dans les années 80 et du fait de l'augmentation des pensions à la liquidation (les carrières étant de plus en plus longues).

Pour mémoire, le seuil de pauvreté en France est de 1 107 euros par mois.

+10% des retraités ont un revenu mensuel en dessous de 1 100e en 2022 contre 32% en 2016 et 80% des veuves n'ont qu'une pension de réversion. Les retraités célibataires sont plus exposés au risque de pauvreté, notamment les divorcé(e)s. qui sont plus de 7% des retraités.

Seuls le Danemark et le Luxembourg au même titre que la France sont arrivés à diminuer la pauvreté des retraités.

Qui sont les retraités qui ont de petites pensions ?

(- de 1 000e mensuel) : 5,7 millions de retraités concernés
Le faible taux de pension est la conséquence de cotisations sur des salaires très faibles, un peu plus élevé pour la Fonction Publique du fait de l'absence de retraite complémentaire. Les exploitants agricoles retraités sont les plus nombreux, les pensions de la MSA sont très faibles surtout pour les femmes d'agriculteurs, la complémentaire n'existe que depuis 2003. Puis suivent les commerçants et indépendants et les assurés du régime général ayant des carrières incomplètes.

Le minimum vieillesse = le filet de sécurité

650 000 personnes perçoivent le minimum vieillesse soit 920 e par mois, cette aide sociale est soumise à conditions de ressources à partir de 65 ou 70 ans, récupérable sur successions et attribuée au regard de leur situation du demandeur sur le territoire national (saisonniers ou personnes finissant leur carrière en France). Il y a 306 000 retraités de plus entre 2017 et 2019 sont bénéficiaires de cette prestation
30% des femmes et 10% des hommes retraités perçoivent le minimum vieillesse ; environ 50% ne le demandent pas alors qu'ils y auraient droit. La barrière numérique et recours sur successions à partir de 39 000 e de patrimoine semblent dissuasifs.
Il convient de faire des efforts sur la diminution de ce taux.

L'inflation actuelle: +4,9% en 2022

Les retraités consomment davantage d'énergie que le reste de la population (chauffage) Ils sont donc plus exposés aux augmentations que l'ensemble de la population.

Dans l'avenir, le niveau de vie des retraités est amené à baisser, il retrouverait celui des années 80 où leur risque de pauvreté était équivalent à celui de l'ensemble de la population. Il est à signaler que dans la plupart des pays européens, le niveau de vie des retraités se situe à 80% de celui des actifs.

> Dans l'avenir, le niveau de vie des retraités est amené à baisser, il retrouverait celui des années 80 où leur risque de pauvreté était équivalent à celui de l'ensemble de la population.

En 2022, la revalorisation des pensions a été de +4% et 5,1 % pour l'AGIR-ARRCO.

Les effets sur le bien-être au moment du passage à la retraite sont plutôt positifs selon les catégories sociales hormis pour les enseignants qui déclarent une perte de sens. Les ouvriers et les employés ressentent une légère amélioration, celle-ci est moindre pour les cadres, les jeunes retraités n'ont pas de ressenti particulier. Par contre, à partir de 75 ans, on note un grand sentiment d'isolement.

Revenus disponibles et niveau de vie (hors EPAHD)

Le revenu disponible est égèrement supérieur à l'ensemble de la population, équivalent à celui des actifs et 45% supérieur à celui des chômeurs. Les retraités ont un risque moins élevé de pauvreté mais la qualité de leur niveau de vie décroît avec l'âge.

Le nombre de retraités résidant en EPHAD s'élèvent à 575 000 personnes, 9,4% ont un niveau inférieur à l'ensemble de la population soit 55 000 séniors.

Evolution temporelle des retraites:
- augmentation substantielle de 2014 à 2017, stagnation puis chute du niveau de vie des retraités entre 2018 et 2019.

La qualité de vie des retraités dépend fortement des équipements logistiques, sociaux et culturels du territoire et de la dynamique du CCAS de la ville.

LES RETRAITES DE BASE REVALORISÉES DE 0,8 % AU 1ER JANVIER 2023

Les pensions de retraite de base sont augmentées de 0,8 % à compter du 1er janvier 2023. Cette revalorisation concerne 14 millions de personnes et sera effective dès le versement de février. C'est la troisième fois que ces pensions sont revalorisées en un an.

Le montant de la pension de retraite évolue chaque année au 1er janvier en fonction de la progression de la valeur moyenne de l'indice des prix à la consommation, hors tabac. La règle de revalorisation annuelle des montants des retraites de base est inscrite dans le Code de la Sécurité sociale.

Au 1er janvier 2023, l'augmentation est de 0,8 %. C'est la troisième hausse des pensions de retraite de base en un an, après une augmentation de 4 % en juillet dans le cadre de la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, et de 1,1 % en janvier 2022.

Cette nouvelle hausse sera effective sur la pension versée au mois de février 2023.

Par exemple, un retraité qui perçoit à l'heure actuelle une pension de retraite de base de 1 000 € par mois touchera à partir du mois de février une pension de 1 008 €. Si sa pension s'élève à 1 200 €, la hausse sera de 9,60 € par mois, soit 1 209,60 €.

Rappel : Pour compenser la hausse des prix, la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat a revalorisé de 4 % les pensions de retraite et d'invalidité de base, avec effet rétroactif au 1er juillet 2022.



Qui est concerné ?

14 millions de retraités affiliés à différents organismes sont concernés : les personnes affiliées à la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse), au SRE (Service des retraites de l'État), à la CNRACL (Caisse nationale des agents des collectivités locales) et à la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL). Sont aussi concernées par cette revalorisation les personnes touchant une pension de réversion, l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) ou l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa).

Les régimes de retraites complémentaires disposent de leurs propres règles de revalorisation et ne sont pas intégrés à cette hausse. Seules les revalorisations des pensions de retraites de base sont décidées par le gouvernement.

Source : CNAV



RETRAITE DE RÉVERSION

Les conditions :

Pour bénéficier d'une retraite de réversion, vous devez :
- Être âgé d'au moins 55 ans ; avoir été marié ;
- Avoir des ressources inférieures à un certain plafond.

À noter : Si vous avez moins de 55 ans, vous pouvez peut-être prétendre à l'allocation de veuvage.

Si les conditions sont remplies, vous pourrez bénéficier d'une partie de la retraite que votre conjoint percevait ou aurait perçue.

Retraite de réversion : la demande

La retraite de réversion n'est pas attribuée automatiquement, vous devez en faire la demande.

Pour vous aider dans vos démarches, nous mettons à votre disposition le service en ligne Demander une retraite de réversion. Comment faire ? C'est très simple :

Connectez-vous à votre espace personnel ;
Cliquez sur : Demander une retraite de réversion ;
Simple et pratique, ce service vous permet de déposer votre demande en une seule fois auprès de tous les régimes de retraite susceptibles de vous attribuer une retraite de réversion.
Je demande une retraite de réversion en ligne.

À noter : La retraite de réversion peut être également demandée via l'imprimé Demande de retraite de réversion. Une fois complété, vous devez le transmettre accompagné des justificatifs nécessaires à votre caisse régionale.

À noter : La retraite de réversion peut être également demandée via l'imprimé Demande de retraite de réversion. Une fois complété, vous devez le transmettre accompagné des justificatifs nécessaires à votre caisse régionale.

Découvrir le service Demander une retraite de réversion en images

Tous les régimes de retraite se sont associés pour vous proposer un seul simulateur de droits à la réversion. Vous pouvez ainsi tester votre éligibilité aux droits de réversion dans chaque régime auquel votre conjoint décédé a cotisé.
Je teste mes droits de réversion.

(Source CNAV)

BARRIERES DE PROTECTION

A-SAFE est l'inventeur et fabricant depuis plus de 15 ans de **barrières de protection flexibles** pour l'industrie et la logistique. Elles permettent de protéger les personnels contre les accidents chariots/piétons, mais aussi les bâtiments et machines contre les chocs des chariots élévateurs.

De **conception modulaire**, elles sont fabriquées en Mémaplex, un matériau révolutionnaire à mémoire de forme. Elles permettent de s'adapter aux contraintes des bâtiments et concevoir un plan de circulation selon la recommandation européenne PAS13:2017 (BSI/Afnor).

Teintées dans la masse, elles ne nécessitent pas de peinture, ne rouillent pas, peuvent s'installer en chambres froides ou en extérieur.
La barrière diffuse l'énergie de l'impact et préserve ainsi les fixations des sols, en évitant l'arrachement des dalles béton.

Au final, l'installation de barrières A-SAFE permet de sécuriser efficacement les zones piétonnes et ont remplacé l'acier dans les **usines de production, les bâtiments logistiques et aéroports** et permettant de réaliser d'importantes économies en maintenance.



La barrière flexible reprend sa forme après impact



Protection piéton avec anti-fourche



Protections des rayonnages



ColumnGuard, Protection de piliers bâtiments



Séparation chariot - piétons

A-SAFE couvre le monde à l'aide de ses filiales.

A-SAFE France dispose de commerciaux sur tout le territoire afin d'aider à définir vos besoins de protection et d'effectuer une mise en place à l'aide de plans 2D/3D, puis de poser les protections à l'aide d'équipes d'installateurs professionnels de l'industrie.

A-SAFE

A-SAFE
16 avenue Christian Doppler - Bat C1
77700 BAILLY - ROMAINVILLIERS
E-mail : ventes@asafe.fr
Site : www.asafe.fr

Contactez nous au
01 61 10 78 00



LE TIERS DE LA PRODUCTION AGRICOLE GÂCHÉE !

La France est la première puissance agricole de l'Union Européenne, elle assure un cinquième de la production du continent : céréales, produits laitiers, viande. Un réseau de transport et de distribution maille étroitement son territoire. Dix millions de tonnes : c'est la quantité d'aliments gâchés tous les ans dans le pays, soit le tiers de la production agricole, perdu entre le champ et nos assiettes.

On se débarrasse des denrées dont le cours s'est effondré, on benne des invendus et l'on jette des provisions gâtées. Un consommateur moyen gaspille trente kilogrammes en moyenne chaque année. Non seulement ces pertes coûtent 16 milliards d'euros par an mais on prélève quantité de ressources : terres, pétrole, eau pour produire.

En 2016, l'Etat s'est engagé à réduire le gâchis d'ici 2025 de moitié, en obligeant notamment les gros distributeurs à ne plus détruire leurs invendus mais à les donner aux associations. De leur coté, des collectifs glanent, valorisent et remettent en circulation les rebuts. La poubelle d'un supermarché en dit long sur ce

qu'est devenue l'alimentation des marchandises sur-emballées et des produits transformés aux étiquettes incompréhensibles, dont on connaît ni la recette ni le procédé de fabrication. Lorsque les produits industriels ont fait leur apparition dans les années 1970, ils prétendaient libérer les femmes des tâches

domestiques mais leur composition inquiétait déjà, depuis les scandales sanitaires se succèdent !

En 2013, suite à un test ADN inopiné, l'entreprise Findus découvre de la viande de cheval dans ses lasagnes « pur bœuf » avec 4,5 millions de plats préparés, l'affaire est devenue européenne, toute la chaîne de production est jugée responsable, des abattoirs aux distributeurs en passant par les intermédiaires.

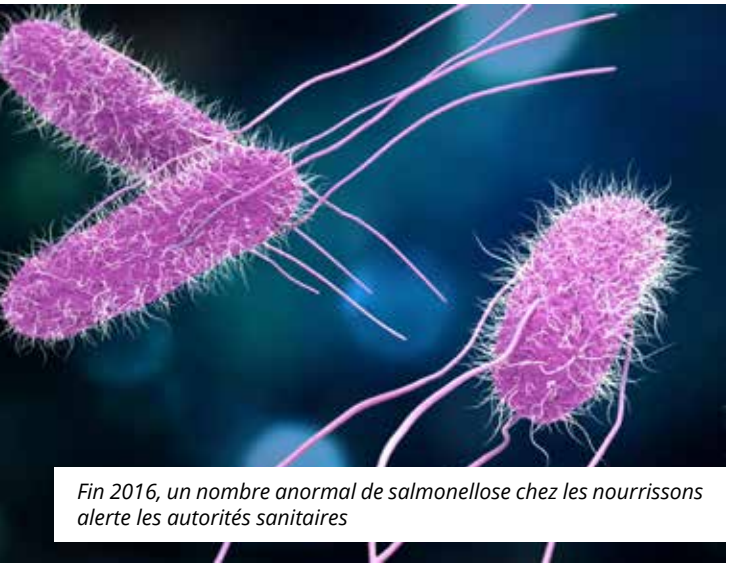
Puis fin 2016, un nombre anormal de salmonellose chez les nourrissons alerte les autorités sanitaires. L'infection provoque des gastroentérites bénignes mais qui peuvent entraîner l'hospitalisation des enfants. L'origine de la contamination a été repéré dans la tour de séchage de l'usine LACTALIS de Craon en Mayenne qui produit du lait »1er âge » Le parquet de Paris ouvre alors une information judiciaire pour blessures volontaires et mise en danger de la vie d'autrui.

En 2017, on trouve du FIPRONIL dans des œufs provenant de Belgique, un insecticide interdit d'usage pour les animaux destinés à la consommation utilisé en traitement contre les poux, les tiques et les acariens pour les animaux domestiques. Les volaillers belges auraient été grugés par un marchand peu scrupuleux.

Les fraudes, les contaminations et les scandales se sont multipliés à la faveur de l'industrialisation de la production et la multiplication des échanges mais aussi du déficit d'agents publics en mesure de réaliser les contrôles nécessaires. Le nombre de contrôleurs du ministère de l'agriculture a été réduit de 11% depuis 2007, celui de la répression des fraudes de 20%. Mais là ne réside qu'une partie du problème car la mise en danger des populations se fait le plus souvent en toute légalité.

Une escalope de dinde, du fromage de la chapelure et un œuf sont nécessaires pour préparer un cordon bleu. Celui du supermarché en compte plus de trente, la chapelure est remplacée par de l'eau et de l'amidon modifié, la viande par une préparation composée d'aggloméré de peau, d'aile ou de cuisse, de dextrose, de sels nitrités pour la couleur du jambon , de fibres de blé pour la texture qui retiennent l'eau et gonflent artificiellement le produit alors que l'emballage indique »100% filet de poulet » Plus de fromage et des agents tensioactifs comme le sel de fonte. Une affaire infinie d'assemblage mais plus de cuisine.

On manque de recul et les effets sur la santé restent mal connus ! Sachant que les effets sur la satiété est plus difficile à atteindre et la digestion plus rapide avec les produits fragmentés. On en mange, on en remange et il est possible de consommer entre 60 et 100% de calories en plus. Or en France, près d'un adulte sur deux a un problème de poids et un sur six est considéré comme obèse. Les maladies cardiovasculaires augmentent, de nouvelles



Fin 2016, un nombre anormal de salmonellose chez les nourrissons alerte les autorités sanitaires







pathologies du foie apparaissent et le diabète type 2 touche désormais les adolescents. Un enfant qui prend des céréales le matin, va à la cantine scolaire le midi et mange des plats préparés le soir consomme une quarantaine d'additifs, les combinaisons sont infinies et les conséquences de cet »effet » cocktail difficiles à étudier.

Votée en 2016, la loi relative à la suppression de la publicité commerciale dite loi Gattolin, ne concerne que les chaînes publiques soit moins de 1% du temps d'exposition aux écrans des enfants. Certaine substances ont été prohibées tel le dioxyne de titane(E171), utilisé pour blanchir les aliments qui entraîne des lésions pulmonaires par inhalation et des tumeurs malignes par ingestion. Cet additif proscrit en France est autorisé au niveau européen, s'il est assorti de la mention »substance cancérogène »

Les pouvoirs publics s'en remettent au consommateur, celui-ci doit être rationnel dans ses actes s'il est bien renseigné, pour faciliter son choix, au regard de l'apport en énergie et en nutriments à on régime alimentaire. Un système d'étiquetage nutritionnel simplifié a été mis au point, la note exprimée par une lettre de A à E, inscrite sur une couleur allant de vert à l'orange foncé.

Déjà, les industriels se démènent pour faire échouer cette timide intervention de l'Etat en proposant leur propre système d'évaluation, plus complaisant. L'Union Européenne confirme d'ailleurs ne rien ne les oblige à adopter le Nutriscore, potentiellement discriminant. L'Assemblée Nationale a rejeté l'idée d'afficher le nutriscore dans les publicités mais des militants ont ouvert une base de données libre, Open Food Facts où la formule du Nutriscore est appliquée à tous les produits y compris ceux des entreprises qui rechignent. Les données sont fournies à tous ceux qui en ont besoin, des équipes de chercheurs d'applications comme Yuka, qui permet de connaître l'effet d'un produit sur la santé en scannant son code barre.

Sentant le vent tourner, des industriels ont d'ores et déjà changé la composition de leurs produits. Dans les usines, on fera moins gras, moins salé, on intégrera d'autres additifs et l'on proposera un nouvel aliment ultra transformé mais mieux noté ! Le chercheur en nutrition préventive, Anthony FARDET rappelle que tous ces scores permettent de préférer l'aliment ultra transformé le moins mauvais et encouragent les pauvres à consommer ces produits.

Nadine GRAS
Secrétaire A.G.R.P.N



NUTRITION ET BIEN-ÊTRE : ÊTRE EN FORME ET LE RESTER !

À tout âge, l'alimentation est un facteur de forme et d'équilibre. À la retraite, nous avons plus de temps pour prendre soin de nous, mais parfois moins de ressources. Des solutions simples existent pour allier besoins et envies culinaires. Des questions pour vous ou l'un de vos proches ? Découvrez notre dossier spécial.

Comment puis-je m'assurer que mon alimentation est équilibrée ?

Je n'ai jamais soif, comment faire pour me motiver à boire ?

Je m'inquiète pour un proche sur son alimentation, que faire ?

Comment savoir si j'ai des intolérances alimentaires ou des allergies ?

Puis-je participer à un atelier sur la nutrition ?

Comment puis-je m'assurer que mon alimentation est équilibrée ?

Manger équilibré reste une question de bon sens, faites-vous confiance ! Quelques principes sont néanmoins à connaître : il faut manger de tout en quantité raisonnable, c'est-à-dire des protéines (viande, œufs, légumineuses, oléagineux, etc.), des légumes, des féculents et des fruits. À cela s'ajoute un apportent eau suffisant (entre 1 et 1,5 L par jour).

Il est recommandé de faire trois repas par jour, le quatrième repas pouvant être un goûter ou

une collationne cas de petit creux, en privilégiant yaourts, fromages et fruits. Par ailleurs, l'équilibre alimentaires s'envisage sur une semaine, donc pas de problème si vous avez sauté un repas.

Vous souhaitez tester vos connaissances ? Découvrez notre test de composition de repas équilibrés.

Si vous souhaitez connaître toutes les recommandations pour une alimentation équilibrée, consultez la rubrique Les bienfaits d'une alimentation équilibrée du site pourbienvieillir.fr.

Je n'ai jamais soif, comment faire pour me motiver à boire ?

L'eau reste le meilleur allié de votre hydratation, mais si vous n'arrivez vraiment pas à boire en quantité suffisante (entre 1 et 1,5 L par jour), remplacez-la par des tisanes, des potages ou des bouillons.

A la maison, laissez une bouteille, un verre ou une carafe en évidence pour y penser, et quand vous partez, emportez dans votre sac une petite bouteille ou une gourde.

Enfin, si vous possédez un smartphone, certaines applications sont conçues pour vous rappeler de ne pas oublier de boire !

Je m'inquiète pour un proche sur son alimentation, que faire ?

Prendre soin de soi passe aussi par son alimentation, vous avez raison d'y faire attention. Qualité et quantité sont indispensables pour l'équilibre du corps et pour préserver son capital santé. Vous vous inquiétez pour un proche qui mange moins ? L'un de vos proches a perdu du poids ? Il peut s'agir de dénutrition.

Quelques signes à repérer :

- Le réfrigérateur de la personne est vide ou des restes s'accumulent ;
- La personne prend moins de trois repas par jour ou peine à terminer ses assiettes ;
- La personne est concernée par une perte de poids très rapide (les vêtements peuvent se mettre à « flotter»).

La dénutrition ne concerne pas que les personnes âgées ! Perdre du poids involontairement n'est pas normal quel que soit l'âge.

Nous pouvons donc veiller à l'équilibre de l'ensemble notre entourage, enfants et adultes.

Vous pouvez consulter le support d'information « La dénutrition, tous concernés : comment agir ? », qui récapitule les conseils sur la dénutrition. N'hésitez pas à en parler également avec votre médecin traitant si vous avez un doute.

Comment savoir si j'ai des intolérances alimentaires ou des allergies ?

Le diagnostic d'une allergie ou d'une intolérance alimentaire doit être posé par un médecin. Si vous avez des problèmes de digestion ou un simple doute, n'hésitez pas à consulter.

Puis-je participer à un atelier sur la nutrition ?

Oui ! Des ateliers collectifs, et notamment des ateliers « Bien dans mon corps » sur la nutrition et l'activité physique sont organisés partout en France.
D'autres thématiques sont proposées en ateliers, pour permettre à chacun de s'inscrire en fonction de ses besoins :

- L'atelier « Bien dans sa tête » : faites travailler votre mémoire, apprenez-en plus sur votre sommeil ;
- L'atelier « Bien avec les autres » : faites des sorties culturelles, des sorties conviviales ;
- L'atelier « Bien chez soi » : découvrez les adaptations possibles du logement, les conseils pour prévenir les chutes et pour garder l'équilibre.

(Source CNAV)





petit a petons

MICRO CRÈCHE

Garde d'enfants de 3 mois à 6 ans

Notre micro-crèche, située à Roquefort-la-Bédoule, a ouvert ses portes en 2017. Notre équipe Petit à Petons garantit à votre enfant un accueil personnalisé.

Nous veillons à favoriser son : éveil, développement et épanouissement. Impliqués, nous assurerons à votre enfant un cadre convivial et familial.

www.petit-a-petons13.fr **04 42 84 26 35**

ZA le clos du rocher - Avenue des Rigaou - 13830 ROQUEFORT-LA-BÉDOULE



LES EDULCORANTS
MAUVAIS POUR LES ARTÈRES

Après avoir suivi pendant neuf ans l'alimentation et l'état de santé de **100 000 Français**, des scientifiques de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (Insem) et de l'Université Sorbonne-Paris Nord viennent de montrer que les plus gros consommateurs d'édulcorants (additifs alimentaires au goût sucré présent dans les sodas, les desserts allégés..) avaient un risque de maladie cardiovasculaires augmenté de plus de **9%** et même une probabilité d'AVC amplifiée de **18%.** Et encore, il est possible que « le risque soit sous-estimé »écrivent les auteurs de l'étude, du fait que les volontaires y participant en avalaient, en moyenne trois moins que la population française.

Les trois molécules, les plus fréquemment ingérées (aspartame, sucralose et acésulfame K) étaient chacune, indépendamment associées à un impact délétère sur le système vasculaire. Ces résultats n'invitent bien sûr, pas à remplacer ces substances par du vrai sucre, ce dernier favorisant tout autant les pathologies cardiovasculaires. Mais étant donné que d'autres travaux pointaient déjà un risque de cancer et une absence de perte de poids en lien avec la prise d'édulcorants, il apparaît aujourd'hui, plus que jamais pertinent de réduire la consommation de produits édulcorés, au même titre que celle des aliments sucrés.

Nadine GRAS
Secrétaire AGRPN

LE VILLAGE DES AUTOMATES et MONTOPOTO

PARCS DE LOISIRS FAMILIAUX



Le village Des automates

PARC DE LOISIRS EXTÉRIEUR

MONTOPOTO

PLAINE DE JEUX INTÉRIEURE

Infos et réservations sur
www.villagedesautomates.com et www.montopoto.com
Chemin de la Diligence - 13760 Saint-Cannat - 04 42 57 30 30



AUXILIAIRE DE VIE : DÉFINITION, MISSION ET COMPÉTENCE REQUISES POUR EXERCER LE MÉTIER

Auxiliaire de vie, aide à domicile, aide-ménagère ….Autant de métiers qui se professionnalisent et qui sont indispensables à la vie quotidienne des personnes en perte d'autonomie. Ils reflètent cependant des tâches variées et celles du métier et celles du métier d'auxiliaire de vie sont bien précises.

Définition d'une auxiliaire de vie :

L'auxiliaire de vie est un professionnel qui accompagne les personnes en perte d'autonomie : son rôle est de les aider à réaliser leurs tâches quotidiennes ou de les faire à leur place quand elles ne le peuvent plus comme :

- Préparer des repas équilibrés respectant les consignes d'un régime alimentaire.
- Faire les courses.
- Le ménage et l'entretien du linge.
- Il les aide également à réaliser les gestes essentiels de la vie comme faire leur toilette, s'habiller, se lever et se coucher, manger ou se déplacer.

Il peut effectuer une garde de jour ou de nuit, manipuler des équipements et procurer de la compagnie. Il conseille sur l'aménagement de l'espace de vie pour le sécuriser et faciliter la circulation de la personne à son domicile. Il l'accompagne dans ses démarches administratives et ses sorties, contribuant à la poursuite de sa vie citoyenne, sociale, de ses loisirs et son suivi médical.

Il l'aide dans ses activités, ses relations, veille à l'exercice de ses droits tout en protégeant ses choix de vie.

Bowling de provence



Ses missions peuvent nécessiter sa présence que quelques heures par jour, selon les besoins. Il est un intervenant essentiel dans la vie des personnes fragiles en raison de leur âge, leur état de santé, leur handicap ou de difficultés psycho-sociales, que leur vulnérabilité soit permanente ou temporaire. Il communique avec l'entourage proche et le personnel soignant. Il est vigilant et rapporte ses observations sur toute modification du comportement ou altération de l'état de santé physique ou moral de la personne dont il s'occupe.

L'auxiliaire de vie travaille pour des structures publiques comme les centres d'action sociale (CDAS), des entreprises de service à la personne, des associations ou au service de particuliers ou d'établissements médico-sociaux.

Auxiliaire de vie et aide à domicile : quelles différences ?

L'auxiliaire de vie, aussi appelée auxiliaire de vie sociale est titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social (DEAES) et a un périmètre d'action différent de l'aide à domicile : en plus de la toilette et l'assistance au lever, au coucher , à l'habillement et aux déplacements, il manipule l'appareillage de personnes handicapées et peut même réaliser certains actes à caractère médical, uniquement après y avoir été formé par le personnel soignant et sous contrôle. La prise de médicaments entre dans ce type de tâche.

Son rôle comporte une forte dimension relationnelle et répond à des besoins précis :

- Accompagnement d'enfants
- Assistance aux personnes âgées
- Assistance aux personnes handicapées
- Garde-malade
- Aide à la mobilité et transport de personnes qui rencontrent des difficultés de déplacement
- Conduite de véhicule personnel

Le rôle de l'aide à domicile est plus restreint, ses missions sont :

- Le ménage
- L'entretien du linge
- Les courses
- La préparation des repas et l'accomplissement de tâches administratives simples

Il n'est pas diplômé, même s'il peut être titulaire d'un diplôme dans le domaine de l'hygiène (CAP, BEP, Bac Pro, ou BTS)

Par leur action, auxiliaire de vie sociale et aide à domicile contribuent au maintien de la personne à domicile le plus longtemps possible.

Quelles sont les compétences et qualités pour être auxiliaire de vie ?

C'est un métier qui prend son sens dans la relation entretenue avec des personnes vulnérables et dans lequel les qualités professionnelles sont primordiales.

- disponibilité et ponctualité
- écoute et respect
- empathie et patience
- discrétion et dynamisme aident à construire la confiance de son bénéficiaire.

Il exige d'être psychologiquement solide pour faire face à des situations difficiles et d'être positif pour aider les personnes pour aider les personnes traversant des moments éprouvants en leur prodiguant soutien moral et réconfort. Une bonne santé est requise pour exécuter des tâches de manutention, transférer la personne de son lit au fauteuil par exemple, porter des charges lourdes, etc ...

La polyvalence est la principale compétence d'une auxiliaire de vie face à la variété des tâches à accomplir, il faut savoir s'organiser et guider la personne au fil de sa journée, être rigoureux et réactif pour s'adapter aux imprévus. L'auxiliaire de vie aide sans se substituer à la personne quand celle-ci peut encore faire des choses. Il doit donc savoir observer pour comprendre ses besoins, ses capacités à agir seul et les stimuler par le jeu, le dialogue ou des activités et il adapte son action en conséquence.

Sa formation l'a préparé à savoir communiquer avec l'entourage et le personnel soignant. Il est formé aux pathologies du grand âge et du handicap.

Son sens de l'observation lui sert également à déceler des changements et à les partager pour préserver la santé et le bien-être de la personne. Enfin, il est formé aux premiers gestes de secours

Le GHT Plaine de France RECRUTE !

Dans le cadre de la mise en œuvre de leur nouveaux projets médicaux, les hôpitaux de Saint-Denis et Gonesse cherchent à renforcer leurs équipes


Hôpital Delafontaine


Hôpital Casanova


Hôpital de Gonesse










Centre Hospitalier de Saint-Denis
01 42 35 61 40

Hôpital Delafontaine
2, rue du Dr Delafontaine
93 200 Saint-Denis

Hôpital Casanova
11, rue Danielle Casanova
93 200 Saint-Denis

ch-stdenis.fr
Centre Hospitalier de Saint-Denis
GHT Plaine de France
Centre Hospitalier de Saint-Denis

Candidature spontanée sur nos sites Internet

Centre Hospitalier de Gonesse
01 34 53 21 21

Hôpital de Gonesse
2, boulevard du 19 mars 1962
95 500 Gonesse

hopital-de-gonesse.fr
Hôpital de Gonesse
GHT Plaine de France
Centre hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Saint-Denis

Groupement Hospitalier de Territoire
Saint-Denis Gonesse
Plaine de France

Centre Hospitalier de Gonesse

ASSOCIATION GÉNÉRALE
DES RETRAITÉS
DE LA POLICE NATIONALE

2 bis rue Dupont de l'Eure - 75020 PARIS
Tél. Ligne directe : **01 43 67 23 27**
Courriel : secretariat@agrpn.fr

LE PRESIDENT, LES MEMBRES DU BUREAU
ET DU CONSEIL D'ADMISTRATION
VOUS PRESENTENT AINSI QU'A TOUTE VOTRE FAMILLE

LEURS MEILLEURS VŒUX

QUE 2023 SOIT POUR VOUS ET VOS PROCHES
SYNONYME DE SANTE, JOIE ET BONHEUR.

APPEL A COTISATION

RETRAITES
48 €

VEUFS/VEUVES
24 €

ADMINISTRATIFS
31 €

Le timbre sera à découper et à coller sur votre carte syndicale.

AGRPN

TOUJOURS IMPORTANT ET PRÉSENT

N'OUBLIEZ PAS
NOTRE BULLETIN
POUR NE PAS
PERDRE LE LIEN

Notre nouveau numéro de téléphone : **01 43 67 23 27**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

L'Assemblée Générale aura lieu le
Jeudi 23 Mars 2023 à 9H30

Centre international de séjour de Paris
6, avenue Maurice Ravel 75012 PARIS
Métro : Ligne 1 station Porte Vincennes
Ligne 8 station Porte Dorée
Bus : 29, arrêt Jules Lemaitre - Maurice Ravel
Tramway : T3a arrêts : Alexandra Néel
Ou Montempoivre

Comme de coutume un repas sera organisé sur place à 12h30
Une participation de 20 Euros vous est demandée.

BON DE PARTICIPATION AU REPAS

À retourner au plus tard le lundi 6 mars 2023
Au siège de l'A.G.R.P.N.

NOM :

PRENOM :

PARTICIPATION : 20 EUROS X = EUROS

ENSEMBLE, TROUVONS L'HABITAT QUI RÉVÈLE VOTRE PERSONNALITÉ



Chez BNP Paribas Immobilier, le plaisir que vous aurez à habiter nos biens est notre priorité. Depuis la sélection des meilleurs emplacements jusqu'à la qualité des matériaux, nous mettons tout notre savoir-faire pour satisfaire vos exigences.
Contactez-nous au 0 800 240 800 (appel & service gratuits)
ou sur logement.bnpparibas.fr

BNP PARIBAS IMMOBILIER

L'immobilier d'un monde qui change

Le présent document a pour but de procéder à une information générale. Les informations contenues dans ce document ont un caractère strictement informatif, elles n'emportent aucun avis ni accord contractuel de la part de BNP Paribas Immobilier Promotion. En outre, ces informations doivent être prises en considération au moment de la date de publication du document et non au moment de la consultation. BNP Paribas Immobilier Promotion - SAS au capital de 8 354 720 euros - RCS Nanterre n 443 052 735, identifiant CE TVA : FR 35 443 052 735 - Siège social : 50 Cours de l'Ile Seguin 92650 Boulogne-Billancourt Cedex. Titulaire de la carte professionnelle n°9203 2010 000 014 058 délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris Ile-de-France. Sans obtention de fonds. Document et illustration non contractuels - Illustration : Arka Studio. 10/22.

NÉCROLOGIE

Au nom de l'A.G.R.P.N. Le Président et le Conseil d'Administration
Présentent aux familles endeuillées leurs plus sincères condoléances

LANGUILLE ANDRE	97	BOUILLY EN GATINAIS	LOIRET
GUELOU JEAN	91	PLESTIN LES GREVES	CÔTES-D'ARMOR
GAMBAUD JEAN-PIERRE	87	CHAMBON SUR VOUEZE	HAUTE-VIENNE
PEUVRIER GINETTE	95	MARIGNY LE CHATEL	AUBE
LEFEVRE ELIANE	101	EMRAINVILLE	SEINE-ET-MARNE
MERIGOT ANDRE	95	BEGLES	GIRONDE
BELLENGER ROBERT	87	ROISSY EN BRIE	SEINE-ET-MARNE
POIROT GEORGES	86	GAGNY	SEINE-SAINT-DENIS
HIPPERT LUCIENNE	99	JOIGNY	YONNE
MACQUART CLAUDE	91	BAGNEUX	HAUT-DE-SEINE
LECOMTE MICHEL	72	RUEIL MALMAISON	HAUT-DE-SEINE
BOUCHONNEAU MARCEL	94	NOISY-LE-SEC	SEINE-SAINT-DENIS
BEMONT RENE	92	LA FLOTTE	CHARENTE-MARITIME
BARON JEAN	89	MAULE	YVELINES
GRECO RENE	85	TREMBLAY-EN -FRANCE	SEINE-SAINT-DENIS
LAMY LUCETTE	84	LE PERREUX	VAL-DE-MARNES

SARVAL

SARIA Group

RESPECTER | VALORISER | INNOVER

SARVAL est spécialisée dans l'élaboration de substrats protéiques à base de matières d'origine animale, destinés à être utilisés en fertilisants, en alimentation pour l'aquaculture ou en application technique pour l'industrie chimique. SARVAL dispose de deux sites industriels transformant les sous-produits animaux de catégorie 3 contenant du ruminant.





www.saria.fr

SARVAL EST
Établissement de Mulhouse
Tél : 03.89.31.04.36
Fax : 03.89.61.73.85
Email : pascal.wilser@saria.fr